

Loi sur l'habitation

ORDRES INSCRITS AU NOM DU
GOUVERNEMENT

[Traduction]

LA LOI SUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA PÊCHE

L'AUTORISATION DES PAIEMENTS POUR LA CONSTRUCTION
ET L'OUTILLAGE DE CERTAINES INSTALLATIONS

L'hon. Jack Davis (ministre des Pêches) propose: Que le bill C-4, tendant à modifier la loi sur le développement de la pêche, soit lu pour la 2^e fois et renvoyé au comité permanent des pêches et forêts.

(La motion est adoptée et le bill, lu pour la 2^e fois, est renvoyé au comité permanent des pêches et des forêts.)

* * *

LA LOI NATIONALE SUR L'HABITATION

MODIFICATIONS PORTANT SUR LES PROJETS COOPÉRATIFS
D'HABITATIONS, LES AMÉLIORATIONS, LES DROITS DE
PROPRIÉTÉ, LES NOUVEAUX LOTISSEMENTS, ETC.

La Chambre reprend l'étude, interrompue le lundi 11 juin, du bill C-133, tendant à modifier la loi nationale sur l'habitation, dont le comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales a fait rapport avec propositions d'amendement, ainsi que des motions nos 3, 5, 9 et 11 de M. Woolliams et de l'amendement de M. Gilbert (p. 4650).

M. Eldon M. Woolliams (Calgary-Nord): Monsieur l'Orateur, juste avant de...

M. l'Orateur: A l'ordre je vous prie. Le député de Calgary-Nord a la parole.

M. Woolliams: Monsieur l'Orateur, tout juste à la fin de ce que je croyais être le débat sur les amendements que j'ai proposés et qui portent les numéros 3, 5, 9 et 11, le député de Broadview a proposé un amendement que la présidence a accepté. L'amendement se lit comme suit:

Que l'on modifie l'amendement en supprimant les termes «un demi» et en les remplaçant par «un quart».

Mon amendement commence comme suit:

... gouverneur en conseil et qui ne doit pas excéder de plus d'un demi de un pour cent ...

Je crois que les mots que le député de Broadview a oubliés tout au long de son discours sont «qui ne doit pas excéder». Je ne dis absolument pas dans mon amendement que le taux d'intérêt dépassant le taux des obligations ou le taux d'emprunt que paie le gouvernement sur l'argent qu'il emprunte sous forme d'obligations à long terme devrait être d'un demi pour cent. Ce que je dis dans mon amendement, avec une certaine souplesse et un certain réalisme, c'est que le taux ne doit pas excéder de plus de un demi pour cent le taux des obligations. Le député de Broadview et ses nombreux amis de son parti, avec tout le respect que je leur dois, ont essayé pendant toute la soirée d'hier et une partie de l'après-midi de présenter un amendement afin de prouver à la Chambre et au pays qu'ils étaient les premiers à proposer un plafond sur les taux d'intérêt, et j'ai cru qu'il était temps que j'expose les faits à la Chambre.

Quand ce bill a été étudié au comité permanent, j'ai proposé avec d'autres députés de mon parti un amendement prévoyant un plafond sur les taux d'intérêt pour ces genres de prêts. Jamais les députés du NPD—et je suis certain qu'ils le reconnaîtront—n'ont proposé d'amendement au comité pour établir un plafond sur les taux d'inté-

rêt. Maintenant que l'étape du comité a été franchie, ils s'amènent pour proposer un amendement voulant qu'il n'y ait pas de taux d'intérêt ou qu'il ne dépasse pas celui que le gouvernement paie pour emprunter de l'argent. J'y avais pensé au comité, et je l'ai franchement et honnêtement reconnu hier, mais j'ai décidé de présenter le seul amendement qui puisse être acceptable du gouvernement au niveau du comité et qu'à mon avis la Chambre appuierait à ce stade-ci, et je l'ai fait parce que moi et mon parti étions sérieux face à cette question.

Les taux d'intérêt élevés constituent un des problèmes fondamentaux auxquels la population canadienne doit faire face. Aujourd'hui, des membres de l'opposition de tous les partis ont posé des questions concernant les taux d'intérêt. Nous savons tous que ces mêmes taux d'intérêt que les banques et les institutions prêteuses imposent par tout le Canada varient entre 9 et 10 p. 100, ce qui rend la situation difficile pour les personnes qui désirent acheter des maisons. Je me demande si le ministre et le gouvernement sont satisfaits de ce que 4 p. 100 des salariés gagnent suffisamment pour pouvoir s'acheter une maison. Non seulement le prix des maisons a doublé, mais les taux d'intérêt rendent actuellement l'achat des maisons accessible à seulement 4 p. 100 de la population et même moins.

En aucun temps au cours des délibérations du comité le NPD a appuyé ma proposition de plafonner les taux d'intérêt. J'ai donc pris une attitude réaliste et j'ai proposé de façon pratique et consciencieuse un amendement se rapportant au plafond des taux d'intérêt, qui selon moi serait adopté par le Parlement, parce que ce parti exerce ses responsabilités en venant en aide à la population de cette façon.

Je dois insister sur les mots de ma motion «ne doit pas excéder». Dans son discours, le député de Broadview n'a cessé de laisser entendre que je désirais un taux d'intérêt qui soit supérieur d'un demi de 1 p. 100 au taux que procurent les obligations, tandis qu'en fait la motion stipule «ne doit pas excéder de plus d'un demi de 1 p. 100». Comme je l'ai déclaré hier, si le taux d'obligation était de 6 p. 100, le taux imposé pourrait varier entre 6½ p. 100 et 6¼ p. 100 mais sans dépasser 6½ p. 100. Les membres de mon parti ont l'intention d'appuyer l'amendement que j'ai inscrit au *Feuilleton* et de faire savoir publiquement que non seulement à la Chambre mais aussi à la radio les députés néo-démocrates ont tenté de prouver au pays qu'ils étaient les seuls à s'intéresser à un plafonnement des taux d'intérêt. En réalité, je le répète, ils n'en ont jamais parlé pendant l'étape du comité. C'est ce qui explique ma prise de position.

Hier, les néo-démocrates ont essayé de proposer un amendement et de l'annexer à la motion que j'avais présentée à la Chambre. Je suppose qu'ils tentent de se faire du capital politique. Mes collègues et moi-même avons cru sincèrement que nous servirions le peuple en présentant un amendement réaliste propre à résoudre le problème. Il est vrai que l'énoncé des amendements diffère quelque peu mais le taux prévu dans les amendements approuvés par un vote du comité était ½ p. 100. L'unique différence entre les amendements réside maintenant dans la partie qui concerne le taux des obligations à long terme. L'amendement initial que j'ai proposé au comité mentionnait simplement le prix du marché que le gouvernement devait payer pour obtenir de l'argent. Comme le gouvernement recueille au moins 95 p. 100 de ces fonds au moyen d'obligations, j'estimais que cette formule faciliterait la tâche à la Société centrale d'hypothèques et de logement, surtout après avoir interrogé certaines de ces personnes qui ont